
Discours de la députation de la section du Bonnet-Rouge (Paris) qui fait part à la Convention de l'extraction de salpêtre, offre un ouvrage sur la musique et présente le trait de bravoure du jeune Latour, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section du Bonnet-Rouge (Paris) qui fait part à la Convention de l'extraction de salpêtre, offre un ouvrage sur la musique et présente le trait de bravoure du jeune Latour, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 288-289;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30665_t1_0288_0000_18

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Invitation a été faite à tous les citoyens de déposer le superflu de leurs souliers sur le bureau, pour être employé à l'usage convenu ; et il sera ouvert un registre à cet effet.

Signé : SOYE (*présid.*), RENAULT et OUTHIER (*secrét.*).

51

Le citoyen Cogniard (1) offrit, l'année dernière, 50 liv. pour servir à l'équipement d'un vaisseau, et s'engagea d'en fournir tous les ans autant pendant la guerre. Cette offrande n'a point été insérée au bulletin (2).

Le même citoyen apporte aujourd'hui 50 autres liv. pour les frais de la guerre.

Le c^a COGNIARD. Législateurs (3),

Vous avez à votre barre un sans-culotte de la section de Bonne-Nouvelle, qui l'an passé à pareille époque a pris l'engagement solennel de déposer ici sur l'autel de la Patrie une somme de 50 l. pour les frais de la guerre, tant qu'elle durera.

Mais il a vu avec douleur, que par la division et destination qu'il avoit faite de cette somme dans sa pétition, il n'en ait pas été fait mention au procès-verbal du 4 mars 1793, ainsi que le désiroit le donateur, attendu qu'à cette époque, son intention étoit d'encourager par son exemple ses braves frères les sans-culottes de cette cité, à souscrire pour la construction d'un vaisseau qui remplacera celui de la ville de Paris, qui a été au combat du 12 avril, si lâchement abandonné aux Anglois par l'infâme De Grace ; mais malheureusement Paris si célèbre par son ardent amour pour la liberté, étoit en butte à toutes les calomnies du parti fédéraliste et on cherchoit assez à éloigner tout ce qui pouvoit l'illustrer sur mer, comme ses nombreuses phalanges l'avoient fait si glorieusement sur terre.

Ce sans-culotte, Législateurs, vous demande la permission de vous faire lecture de sa pétition de l'année dernière et de l'extrait du procès-verbal de la Convention qui lui a été délivré, afin que vous jugiez que les sans-culottes, étoient ce qu'ils sont, et ce qu'ils seront à jamais, et qu'ils étoient aussi très persuadés à cette époque, qu'il n'y avoit qu'une Marine formidable qui pût écraser celle des forbans anglois ; car cette nation ne peut être considérée que sous ce point de vue : ainsi exterminons-là, et toute l'Europe sera en paix.

Vive la République, vive la Convention, vive les Montagnards de toute la République.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin du don fait l'année dernière et de celui-ci (4).

(1) Commissaire civil de la sect. Bonne Nouvelle.

(2) Pièces jointes. Pétition datée du 4 mars 1793 (C 295, pl. 991, p. 9) et extrait du p.-v. de la Conv. même date.

(3) C 295, pl. 991, p. 8.

(4) P.V., XXXIII, 172-173 et 190. J. Sablier, n° 1190.

52

Le comité de surveillance de Mézières apporte des armes, des pistolets et des fusils, des épées, chargés de décorations féodales et garnis en argent.

Mention honorable, et renvoi du don à la commission des armes (1).

53

Le citoyen Antoine Harmey-Soucin, serrurier de la cité de Troyes, département de l'Aube, prête tous les outils et instruments de son état, qui lui appartiennent, pour servir aux travaux de Brienne à la confection des caissons ; il demande d'être admis à travailler avec les ouvriers employés par la nation, et aux mêmes conditions qu'eux.

Sur la motion d'un membre [OUDOT], la Convention nationale décrète la mention honorable de l'offre du citoyen Harmey-Soucin, et l'insertion au bulletin. Elle ordonne de plus le renvoi de la pétition au comité de salut public, section des armes (2).

54

La section du Bonnet-Rouge annonce 800 liv. de salpêtre et promet d'en faire des envois plus considérables. Elle offre un cavalier monté.

Cette section annonce qu'elle présente un républicain (le jeune Latour) qui, à 17 ans, porte déjà les marques glorieuses des services qu'il a rendu aux frontières. Ayant le bras emporté par un boulet, il disoit à ses frères d'armes : « Mes tourmens, mes blessures ne sont plus « rien, quand je vois la liberté triompher » (3).

L'ORATEUR de la députation. Représentants du peuple,

La section du Bonnet rouge vient vous présenter l'échantillon de son premier acompte sur le salpêtre qu'elle destine à la République.

Déjà 800 l. de ce sel exterminateur viennent d'être portés par elle à la Commission révolutionnaire que vous avez établie. Bientôt cette quantité sera suivie d'une plus considérable qui ne tardera pas à être successivement suivie encore de beaucoup d'autres jusques à ce que la terre épuisée ne nous présente plus la possibilité d'en extraire. Il n'existera pas, nous vous en donnons l'assurance, dans la section, un seul pouce de terrain où le patriotisme n'aille y déterrer la foudre dont, du sommet de la Montagne vous dirigerez avec certitude l'efficacité, les effets et les coups.

S'il est un prix glorieux, un prix digne d'exciter l'émulation des républicains, c'est le prix du patriotisme, c'est le prix que nous voulons dis-

(1) P.V., XXXIII, 173, B^{tes}, 25 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 173. Minute de la main de Oudot (C 295, pl. 991, p. 10).

(3) P.V., XXXIII, 173. Latour et non Leroux.

puter dans cette circonstance, que toutes les sections de cette commune entrent en lice ! Celle-là l'obtiendra qui en présentera davantage. Heureux encore dans cette lutte si une autre parvient mieux que nous à mériter de la Patrie.

Nous venons de planter l'arbre de la Liberté. Cet arbre dont les racines profondes ne redoutait plus les vains efforts des tyrans coalisés. Nous venons dans ce même jour de célébrer avec la jeunesse républicaine de notre section la fête du jeune Bara. A l'issue de cette fête patriotique la section a désiré défilé en masse devant vous — elle est là toute entière sous les armes avec ses offrandes — avec elle les citoyens de la Société des Amis de la Liberté séante dans cette section qui vous offrent un cavalier jacobin armé et équipé, monté à ses frais. A la tête des jeunes républicains de la section, en est un âgé de 17 ans et qui porte les marques glorieuses de ses services aux frontières. Il a le bras gauche emporté d'un boulet de canon, mais ce qui l'honore davantage aux yeux de ses concitoyens c'est le trait d'héroïsme et de courage dont nous avons acquis la preuve positive. Après sa blessure, il avoit été transporté à l'hôpital ; ses compagnons d'armes qui l'estimoient venoient l'y voir assidûment. Dans les tourments de l'opération la plus douloureuse, il n'étoit occupé que de la Patrie : « Maubeuge est-elle débloquée ? » s'écrioit-il au milieu de cette déchirante opération. ? Oui, lui répond son officier. — Eh bien, mes amis, ma blessure, mes tourments ne sont plus rien. Vive la République, je n'ai plus de mal quand je vois la liberté triompher ».

Représentants, avec de tels citoyens, avec du fer, des canons, du salpêtre (et la salutaire activité de la guillotine dans l'intérieur) la République n'a rien à redouter. Continuez du haut de cette redoutable Montagne l'achèvement de vos travaux, assurez au Peuple, affermissiez sur des fondements impérissables cette République pure et sans tache dont vous nous avez tracé les principes dans cet écrit qui fait le désespoir des malveillants, et comptez sur la force, le courage, l'énergie et les vertus des républicains (1).

(On applaudit).

Mention honorable, insertion de l'adresse au bulletin, avec le nom du jeune Latour.

Un auteur offre un ouvrage sur la musique.

Mention honorable de l'hommage, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

On renvoie aux comités d'instruction publique et de la guerre, les pétitions de deux citoyens de cette section, tendantes l'une à présenter une nouvelle découverte sur la musique, et l'autre à solliciter le paiement de son traitement d'officier de santé, pendant le tems d'une dure captivité passée chez les Autrichiens.

La section défile dans la salle au milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés, de Vive la République, Vive la Montagne ! (3).

55

La section de la Réunion présente le résultat des soins qu'elle prend pour l'extraction du salpêtre. Elle en apporte 1,200 livres, et en promet 1,500 livres par décade. Elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la députation (2), Législateurs,

La section de la Réunion, vient vous offrir les cœurs de vrais enfans de la liberté et les prémices de ses travaux en salpêtre, nous en déposons 1.200 livres sur l'autel de la Patrie, un moment encore, cette quantité eut été beaucoup plus considérable, nous avons la flatteuse espérance que nos efforts réussiront à en produire 1.500 chaque décade.

Ce ne sera donc pas en vain que la justice nationale aura prononcé cet arrêt terrible autant qu'énergique : tremblez tyrans, la foudre se prépare.

Hommage soit rendu au génie de la liberté, à ses dignes organes, réalisant ce que naguères, les récits des tems héroïques ne présentaient que comme de brillantes illusions.

La postérité devant les yeux, les Français ne travaillent que pour son bonheur, le peuple trouve le sien dans cette consolante idée : Législateurs, Montagnards intrépides, dirigez-nous, nous exécuterons, quel espoir n'avons nous pas conçu en découvrant en nous les germes de facultés sur lesquelles nous n'avions jamais porté nos méditations.

Prêts à tous les sacrifices, les enfans de la section de la Réunion n'aspirent qu'au moment d'être utiles à la patrie, tandis que nos frères, nos fils combattent à la frontière, et contre les rebelles, procurez nous les moyens de seconder leur ardeur, employez nos bras à forger la foudre dont ils font un si noble usage.

Non ! tyrans, vous ne souriez plus à ce mot de levée en masse, votre aveuglement, votre cruelle légèreté, votre absurde ironie envers le peuple, vous l'a fait considérer comme une abstraction, comme une figure théâtrale, venez voir ce que vous devez attendre de la sage organisation qui transforme nos foyers, nos ateliers, tous les bras, tous les éléments en autant d'instrumens de la vengeance nationale, puisse notre portion de salpêtre devenir l'agent immédiat qui fera rouler vos trônes au fond des abîmes, voilà tout notre espoir, notre plus douce récompense.

Convention ! que la surveillance s'applique seulement à maintenir l'harmonie parmi nous, nos bras, nos cœurs, toutes nos facultés feront le reste.

Nous venons avec tous les Français te témoigner notre vœu, pour qu'aussi persévérante que courageuse, tu restes à ton poste, jusqu'à la consolidation parfaite de la Révolution.

Graces te soient rendues pour le décret sur la

(1) C 293, pl. 991, p. 11. Mention dans *J. Mont.*, p. 940; *B^m*, 24 vent. (1^{er} suppl^t); *Ann. patr.*, p. 1937; *J. Sablier*, n° 1190 ; *M.U.*, XXXVII, 333; *Mon.* XIX, 672.

(2) P.V., XXXIII, 173.

(3) *J. Sablier*, n° 1190.

(1) P.V., XXXIII, 174. *B^m*, 25 vent. (2^e suppl^t) ; *M.U.* XXXVII, 333 ; *Mon.*, XIX, 172 ; *J. Sablier*, n° 1190 ; *J. Mont.* p. 940.

(2) C. 295, pl. 991, p. 12,13. Signé : LANNON, MAUBERT, RODIET, MALLET, ROY, PORQUEL.